Nations Unies S/PV.3618



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3618e séance

Vendredi 12 janvier 1996, à 15 h 30

New York

Président :	Sir John Weston	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Sriyono
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1996/5)

96-85045 (F)

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1996/5)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chkheidze (Géorgie), prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), document S/1996/5.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/16, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/9, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Géorgie. Je lui donne la parole.

M. Chkheidze (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, le Conseil de sécurité continuera de s'acquitter avec succès de sa tâche difficile et chargée de responsabilités.

Qu'il me soit également permis de féliciter sincèrement les cinq nouveaux membres de leur élection au Conseil de sécurité. J'exprime l'espoir que leurs efforts apporteront un nouvel élan aux travaux importants de cet organe.

Au nom de mon gouvernement et du peuple géorgien, je souhaite exprimer chaleureusement notre reconnaissance à l'ONU, au Conseil de sécurité, et personnellement, au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'à son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner et à son adjoint, M. Bota, pour l'attention qu'ils ont accordée aux processus spectaculaires qui se déroulent en Géorgie et la bonne volonté dont ils ont fait preuve.

Je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du groupe de pays connu sous le nom d'Amis de la Géorgie et à la Fédération de Russie, en qualité de facilitateur, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de parvenir à un règlement politique global du conflit prolongé que connaît mon pays.

Qu'il me soit également permis de saluer les activités menées conjointement par la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) chargés de surveiller le cessez-le-feu, ainsi que les efforts qu'elles déploient pour faciliter le rapatriement de milliers de réfugiés.

Le Conseil de sécurité est réuni de nouveau aujourd'hui pour débattre de la situation en Géorgie. Toute décision adoptée dans cette salle, est d'une importance capitale pour le peuple et le Gouvernement géorgiens. La Géorgie n'ignore pas l'attention constante que la communauté internationale lui consacre et qui permet d'espérer que la justice finira par triompher. La position ferme du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'évolution de la situation dans la région troublée de Géorgie a maintes fois déjoué les efforts des séparatistes pour diviser le pays et mettre en cause sa souveraineté. Le peuple géorgien se félicite de la position très ferme adoptée par le Conseil contre toute manifestation de séparatisme et de l'appui,

politique et matériel apporté aux efforts faits par la Géorgie pour surmonter la crise.

Pour le Gouvernement géorgien, qui a été confronté aux dures leçons de l'histoire, la paix a toujours revêtu une signification particulière. C'est pourquoi il s'efforce d'instaurer la stabilité dans la région du Caucase.

Il est désormais évident que l'objectif de l'instauration des principes de la démocratie et de l'économie de marché ne peut être réalisé par de simples déclarations de bonnes intentions et la diffusion d'informations véridiques à propos des processus en cours dans la région. Il est indiscutable que le processus mondial de transformation politique n'est pas achevé. Il vient seulement d'entrer dans sa phase la plus douloureuse.

Le conflit en Abkhazie n'est qu'une partie du complot ourdi par les sbires des revanchards du totalitarisme. Malheureusement, des facteurs économiques, politiques et géographiques font que le Caucase est devenu le principal théâtre de ces événements tragiques.

Comment pourrait-on oublier qu'il n'y a pas si longtemps les dirigeants des séparatistes abkhazes se sont associés à ceux qui tentaient de sauver l'empire soviétique et qui étaient les membres les plus actifs du groupe radical tristement célèbre appelé Soyouz? Brandissant des slogans communistes, les séparatistes ont provoqué l'affrontement qu'ils ont transformé en conflit ethnique durable.

Les séparatistes abkhazes s'entêtent à intimider la population civile en se livrant à des enlèvements, à la torture et à des exécutions sommaires. La population ne jouit même pas de conditions de vies minimales et lutte pour survivre dans des conditions d'humiliation et de pauvreté abjectes. Leurs victimes ne sont pas seulement des Géorgiens, mais aussi des Abkhazes qui ont compris la vraie raison du conflit et ont condamné la politique aventuriste des séparatistes.

En dépit des résolutions du Conseil de sécurité qui réclament que soit garanti le retour sans condition des réfugiés dans leurs foyers, seul un petit groupe de personnes déplacées a réussi à retourner dans la région de Gali. Elles vivent sans la moindre protection et sous la menace constante d'être exécutées ou expulsées à jamais de leurs foyers.

Le 5 janvier 1996, dans le village de Sheshleti, dans la région de Gali, des boeviks abkhazes ont sauvagement torturé et tué des civils innocents : M. Sanaia et six membres de sa famille, y compris sa femme, ses enfants et ses petits-enfants. Deux voisins de M. Sanaia, accourus pour empêcher le massacre, ont été exécutés sur place. En se livrant à leur acte barbare, les séparatistes ont une nouvelle fois violé d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité et fait fi de la présence des observateurs des Nations Unies et des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants dans la région. Il est évident qu'en étant représentés à différents niveaux internationaux, les dirigeants des séparatistes se font de plus en plus connaître et font traîner les négociations de paix. Ils font de leur mieux pour transformer le conflit abkhaze en une conflagration du type de celle des Balkans.

Le Gouvernement géorgien a toujours souhaité le règlement pacifique du conflit, car il sait que seule une solution négociée du conflit peut servir les intérêts de notre peuple et ceux de la communauté internationale. La fidélité de la population géorgienne à cette position s'est reflétée dans les résultats des élections présidentielles et parlementaires qui ont eu lieu en Géorgie le 5 novembre 1995. Par ailleurs, les innombrables violations des accords et des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que les tentatives faites par la partie abkhaze pour ne pas honorer ses obligations nous ont amenés à la conclusion que la paix doit être imposée. L'imposition de la paix était la seule solution pour la Bosnie, et il y a des chances que la même chose soit vraie en ce qui concerne le Caucase.

Le massacre perpétré récemment dans la région de Gali a provoqué douleurs et ressentiments. Le Président de la République de Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, s'est dit extrêmement préoccupé par cet incident tragique, soulignant qu'il avait pour but de faire obstacle au processus de paix et d'institutionnaliser le nettoyage ethnique et le génocide de Géorgiens dans la région abkhaze.

Au nom du Président géorgien, je lance aujourd'hui un appel au Conseil de sécurité pour qu'il nous aide, en usant de ses capacités, à empêcher de nouvelles effusions de sang et à ramener la paix en Géorgie. Nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité et toutes les parties intéressées examineront une nouvelle fois sérieusement la situation dans mon pays et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour empêcher l'escalade imminente du conflit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Géorgie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/16) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je suis certain que votre expérience dans l'exercice de ces fonctions nous aidera beaucoup dans notre travail. Vous pouvez compter sur notre entière coopération. De même, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Lavrov et sa délégation de l'excellent travail accompli à la présidence du Conseil le mois dernier. Ma connaissance de l'anglais étant limitée, et l'allemand n'étant pas — j'ai le regret de le dire — une langue officielle du Conseil, je m'abstiendrai de faire de la poésie. Je me contenterai de dire combien nous avons admiré les efforts déployés par l'Ambassadeur Lavrov pour accélérer les travaux du Conseil, et je suis heureux de voir que vous vous efforcez avec succès de suivre son exemple.

Je voudrais tout d'abord évoquer brièvement une situation qui, jusqu'à présent, n'a été débattue que dans le cadre de nos consultations officieuses, et dire que mon gouvernement est profondément préoccupé par les récents combats au Libéria. Nous avons appris que le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a été attaqué par l'une des factions belligérantes dans la région de Tubmanburg alors qu'elle déployait ses forces dans le pays. L'ECOMOG a subi des pertes considérables au cours de ces attaques. Nous condamnons vigoureusement toute attaque dirigée contre des forces de maintien de la paix comme l'ECOMOG. Nous aimerions en outre adresser nos sincères condoléances aux gouvernements qui participent à l'ECOMOG et aux familles des victimes.

L'excellent rapport circonstancié du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) nous offre un tableau clair de cette dernière et constitue une base solide permettant de fonder notre décision quant à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une nouvelle période de six mois. Le projet de résolution dont nous sommes saisis incorpore les apports multiples et précieux de nombreux membres du Conseil. C'est, j'en suis convaincu, un texte complet et équilibré. Il est clair, désigne sans la moindre ambiguïté les responsables de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de négociations politiques, et il énonce clairement ce que nous attendons de la partie abkhaze.

C'est pourquoi l'Allemagne votera pour le projet de résolution. Il va sans dire que la résolution devra éventuellement être réexaminée à la lumière des résultats de la réunion au sommet de la Communauté d'États indépendants, qui doit avoir lieu le 19 janvier.

Mon gouvernement considère qu'il est impératif de mettre fin rapidement au conflit en Abkhazie (Géorgie). La paix ne peut être réalisée que par la voie d'un compromis mutuellement satisfaisant, fondé sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et dans le cadre de la Constitution nouvellement adoptée de la République de Géorgie. La nouvelle Constitution de Géorgie donne toute latitude pour trouver un arrangement fédéral pour l'Abkhazie, et je suis convaincu que c'est dans ce sens que le chef de l'État et le Gouvernement de la République de Géorgie veulent oeuvrer. De toute évidence, c'est la partie abkhaze qui est responsable de l'arrêt quasi complet du processus de négociation.

J'espère et je crois que le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui convaincra la partie abkhaze que tous les membres du Conseil sont résolus dans leur attachement à l'égard de la pleine intégrité territoriale de la Géorgie. Personne en Abkhazie ne doit s'attendre à ce que la communauté internationale modifie cette position de base ou en vienne à appuyer le refus de mener des négociations constructives. Il est impératif que la partie abkhaze revoie complètement sa position et l'impatience du Conseil va croissant. Les massacres à motivation ethnique et le climat de violence et d'insécurité engendré pour décourager le retour des réfugiés et des personnes déplacées sont totalement inacceptables aux yeux de la communauté internationale. Les conséquences du «nettoyage ethnique» ne seront pas acceptées ni reconnues. C'est là le message que nous voulons transmettre à la partie abkhaze.

Mon gouvernement est également préoccupé par la situation humanitaire qui règne dans les territoires sous contrôle abkhaze, ainsi que parmi les 250 000 réfugiés et personnes déplacées qui ont été obligés de quitter leurs foyers. Il y a eu peu de progrès dans ce domaine, en raison essentiellement de la situation politique inchangée et de l'attitude peu coopérative des autorités abkhazes. Nous nous félicitons du fait que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ait pu reprendre ses activités dans la région de Gali.

Je voudrais insister sur le fait que l'Allemagne soutient pleinement et sincèrement les efforts du Secrétaire général en vue de trouver une solution politique globale, avec l'aide de la Fédération de Russie agissant comme facilitateur. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brunner, et son adjoint résident, l'Ambassadeur Bota, méritent nos éloges pour leur dévouement dans cette situation difficile. Nous écouterons avec un vif intérêt leurs propositions sur les moyens possibles de se rapprocher d'une solution pacifique du conflit, en dépit de la situation décourageante qui prévaut actuellement. Les efforts déployés par la Fédération de Russie en qualité de facilitateur sont tout autant indispensables. La Russie semble la mieux placée pour faire entendre raison à la partie abkhaze. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier également les membres de la MONUG pour le travail important qu'ils ont réalisé sur le terrain, en étroite collaboration avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), à laquelle nous rendons également hommage.

Tout en appuyant pleinement l'action de la MONUG sur le terrain, nous sommes troublés par la perspective d'une éventuelle prorogation du mandat de la MONUG sans qu'il y ait eu de progrès politiques tangibles. Nous ne souhaitons pas contribuer à perpétuer la présente situation en Abkhazie. Nous considérons plutôt la MONUG comme un instrument précieux permettant de s'engager dans un processus de paix effectif et constructif. C'est dans cet esprit que l'Allemagne appuie la prorogation du mandat de la MONUG pour une période supplémentaire de six mois.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je suis sûr que le Conseil tout entier souhaite s'associer aux condoléances présentées par le représentant de l'Allemagne aux familles des personnes tuées ou blessés au cours de l'explosion tragique de violence qui a eu lieu récemment au Libéria.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil au cours de ce mois. Je suis pleinement convaincu que, grâce à votre expérience et à vos talents de diplomate, vous dirigerez nos travaux avec succès. Soyez assuré du plein soutien et de l'entière coopération de la délégation italienne.

Par ailleurs, je voudrais exprimer notre vive reconnaissance à l'Ambassadeur Lavrov et à sa délégation pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre.

Ma délégation votera pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Nous pensons que sa teneur donne une indication claire et ferme de la position du Conseil de sécurité sur la question de l'Abkhazie (Géorgie).

Nous admettons qu'il est nécessaire de créer les conditions politiques de base pour appuyer les négociations. Les parties, en particulier les dirigeants abkhazes, doivent redoubler d'efforts pour trouver une solution globale à la crise sur la base des principes proclamés depuis longue date par le Conseil en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Les élections parlementaires qui se sont tenues en 1995 et dont le Conseil devait dûment prendre note constituent un élément positif, surtout au vu de la déclaration du Président Chevardnadze du 26 novembre 1995, qui exprime clairement la volonté du Gouvernement géorgien de trouver une solution constitutionnelle équilibrée et raisonnable. L'appui de ma délégation au projet de résolution se fonde également sur les préoccupations croissantes qu'elle voudrait exprimer face à la situation humanitaire en Abkhazie, en particulier dans la région de Gali.

Nous avons été choqués par les nouvelles communiquées par le Représentant permanent de la Géorgie concernant les événements du 5 janvier à Sheshleti. Malheureusement, ces faits semblent confirmer l'existence d'un climat de recrudescence de la violence, comme l'indique le rapport du Secrétaire général qui décrit les opérations des militaires abkhazes dans la région de Gali, au début du mois de novembre.

Dans ce contexte, les activités de la MONUG ne doivent pas contribuer à paralyser indéfiniment la situation. Au contraire, grâce à une collaboration constructive et efficace avec la force de la Communauté d'États indépendants (CEI), la MONUG doit continuer de jouer un rôle dynamique. L'on se demande ce qui aurait pu survenir au début du mois de novembre sans la vigilance des observateurs et de la force de maintien de la paix dans la région de Gali. Le rôle que joue la MONUG devrait contribuer à rétablir un climat de sécurité qui permettra enfin de régler le problème crucial du retour des réfugiés.

À cet égard, la collaboration étroite entre la MONUG, le HCR et l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE) représente un élément positif dans un contexte général qui, malheureusement, laisse entrevoir peu de perspectives de progrès, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Néanmoins, l'Organisation des Nations Unies, le facilitateur russe et l'OSCE doivent poursuivre leurs efforts : d'autres crises jadis considérées comme insolubles ont finalement donné lieu à des accords de paix, et la question abkhaze peut également être réglée en suivant la voie difficile des négociations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du mois dernier.

En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts louables déployés par le Conseil jusqu'ici en vue de parvenir à un règlement global du conflit en Abkhazie. Je rends un hommage tout particulier aux efforts mis en oeuvre par les pays qui constituent les Amis de la Géorgie. Nous prenons note de la contribution précieuse de la Fédération de Russie en tant que facilitateur; ce pays s'est efforcé avec engagement et résolution de créer une atmosphère propice au dialogue et au compromis entre les deux parties concernées dans les meilleures conditions. Ma délégation exprime également sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport instructif sur l'évolution de la situation dans la région. Enfin, nous remercions tout particulièrement l'Ambassadeur Brunner, Envoyé spécial du Secrétaire général, et M. Bota, son adjoint résident et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), ainsi que le personnel placé sous son commandement, pour le dévouement et la persévérance avec lesquels ils s'acquittent, dans des conditions difficiles, de la tâche que leur a confiée le Conseil.

Ma délégation souhaiterait exprimer son plein appui aux efforts que déploie le Secrétaire général pour parvenir à un règlement politique global du conflit, y compris de la question du statut futur de l'Abkhazie. Étant donné les réalités historiques de la question, ma délégation reconnaît qu'il est nécessaire que l'Abkhazie jouisse d'un certain degré d'autonomie. Cependant, comme le Conseil de sécurité l'a répété à maintes reprises, tout règlement du conflit doit être fondé sur le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

Étant donné notre profonde préoccupation face à l'absence de progrès à ce jour dans les discussions politiques, nous espérons toujours que la partie abkhaze adoptera une position plus souple et plus réaliste sur la question, afin qu'un résultat rapide et acceptable pour les deux parties puisse être atteint.

Alors que nous sommes à l'orée du XXIe siècle, au cours duquel l'humanité est résolue à créer un monde plus pacifique et plus juste, je pense que la tendance à la désintégration, accompagnée d'actes de violence brutale et de destruction, comme on peut le voir dans certaines régions du monde, ne devrait plus avoir sa place dans cette ère nouvelle. Même s'il n'y a pas eu récemment d'affrontements armés entre les deux parties, l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus politique ainsi que les rapports incessants faisant état d'activités criminelles, telles que les pillages, les passages à tabac et la torture, en particulier dans la région de Gali, sont une source de grave préoccupation et de peine.

Les souffrances qu'endurent les réfugiés et les personnes déplacées dans la région sont particulièrement inquiétantes. Étant donné les épreuves immenses qui leur sont infligées en cette saison d'hiver rigoureux, ma délégation demande instamment qu'il soit remédié dans les plus brefs délais à cette situation terrible.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les manoeuvres d'obstruction utilisées par la partie abkhaze pour empêcher le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées dans leur région d'origine, en Abkhazie, et par conséquent nous demandons fermement aux autorités abkhazes d'accepter un calendrier réaliste et d'accélérer le processus de rapatriement librement consenti, conformément aux procédures proposées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de l'Accord quadripartite.

En outre, ma délégation prie instamment les parties de continuer de coopérer avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et le HCR afin de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous tenons à remercier vivement la MONUG de sa contribution en vue de contenir la situation en Abkhazie, et

nous nous félicitons également de l'étroite collaboration qui existe entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI.

Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général, il est en effet regrettable que les éléments nécessaires à une solution complète ne soient pas encore réunis et qu'un règlement politique reste précaire. La réalité de la situation justifie clairement une présence continue de la MONUG dans la recherche de la paix en Géorgie.

La participation de la République de Corée à la MONUG est la manifestation de son ferme attachement aux efforts que déploient les Nations Unies pour parvenir à un règlement politique durable en Abkhazie (Géorgie) et je saisis cette occasion pour réaffirmer notre engagement envers cet objectif.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation est heureuse de voter pour la prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 12 juillet 1996, conformément aux dispositions du paragraphe 11 du projet de résolution.

Avant de terminer, je voudrais souligner que tout au long de son mandat en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la République de Corée, comme elle l'a montré depuis son admission relativement récente à l'Organisation des Nations Unies, sera prête à apporter avec dévouement la contribution la plus efficace et utile possible pour la réalisation des buts inscrits dans la Charte, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de la Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Matuszewski (Pologne) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier l'Ambassadeur Lavrov pour la manière remarquable dont il a présidé le Conseil au mois de décembre 1995.

La délégation polonaise reste préoccupée par la situation en Abkhazie. Sur la base des rapports du Secrétaire général, notamment le dernier, on peut conclure que les termes qui conviennent le mieux pour décrire tant le fond que le rythme du processus de normalisation dans la région sont «impasse» et «sans changement». En outre, les violations constantes des droits de l'homme commises contre la population géorgienne et les massacres récents renforcent l'idée que de nouveaux efforts sont nécessaires pour parvenir à un déblocage réel de la situation.

Les aspects politiques de la normalisation continuent de déterminer les chances de progrès dans tous les autres domaines. Le tableau présenté dans le dernier rapport du Secrétaire général est plutôt sombre. Nous encourageons sincèrement toutes les parties intéressées — et en particulier la partie abkhaze — de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une solution politique globale.

Nous pensons que les élections présidentielles et parlementaires qui se sont tenues l'année dernière en Géorgie, tout en contribuant fortement au processus d'évolution démocratique dans le pays, ont créé un climat plus propice pour faire face aux questions qui subsistent dans le conflit. Nous nous référons notamment aux réflexions du Président Chevardnadze sur les arrangements constitutionnels en Géorgie, lors de son allocution inaugurale.

La situation humanitaire dans la zone de conflit préoccupe particulièrement la délégation polonaise. Nous regrettons l'absence de changements positifs à cet égard et nous demandons à toutes les parties intéressées de remédier à la situation — et pas seulement de façon provisoire —, en premier lieu en s'engageant à s'acquitter pleinement et sans équivoque de leurs obligations. Une fois encore, notre appel s'adresse en particulier à la partie abkhaze, qui devrait améliorer son comportement en ce qui concerne le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées, comme stipulé dans le projet.

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) reste un élément indispensable de la situation en Abkhazie. C'est pour cette raison que nous sommes en faveur d'une prorogation du mandat, même si la situation que j'ai évoquée au début de ma déclaration justifie une attitude prudente face à de nouveaux retards dans le processus de paix.

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général et ses envoyés dans la région pour les efforts qu'ils ont déployés pour résoudre le conflit, ainsi que la Fédération de Russie pour son assistance, en qualité de facilitateur.

Enfin, nous tenons à rendre hommage au personnel de la MONUG et à ses partenaires de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans la région.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fedotov (Fédération de Russie) *(interprétation du russe)* : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, m'associer à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Ma délégation est toute disposée à vous appuyer de toutes les manières possibles dans vos travaux.

Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais présenter nos sincères condoléances à l'occasion de la mort tragique d'habitants pacifiques du village de Sheshleti, le 5 janvier 1996. Nous condamnons énergiquement ce crime barbare et nous espérons sincèrement que les assassins de ces habitants pacifiques, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants, subiront le châtiment le plus sévère.

La délégation russe a participé activement à l'élaboration du projet de résolution dont nous sommes saisis et nous estimons qu'il s'agit d'un document important qui, outre la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), contient d'importantes dispositions politiques. Le projet réaffirme l'attachement de la communauté internationale à l'égard du règlement du conflit en Abkhazie par la voie du dialogue politique fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et à l'égard des droits de la population multiethnique de ce pays.

Bien sûr, comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous estimons que c'est aux parties au conflit elles-mêmes qu'incombent en premier lieu la responsabilité de mettre fin à la crise au moyen d'un compromis acceptable pour tous.

Le processus de négociation continue d'être dans une situation difficile. Il n'y a pas eu pour le moment de changement dans les positions, notamment du côté abkhaze, qui permettrait de faire des progrès. Cependant, nous estimons qu'il existe encore des possibilités de règlement politique du conflit. En tant que facilitateur dans le processus de négociation placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, la Russie continue de déployer de vigoureux efforts, en collaboration étroite avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Géorgie et l'Envoyé spécial adjoint, afin de trouver les moyens d'intensifier le processus de négociation. Nous nous employons activement à encourager les parties à faire preuve de souplesse dans la recherche d'un règlement.

Nous espérons sincèrement que la prochaine réunion du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) donnera un élan au processus de règlement politique. Le mandat des forces de maintien de la paix de la CEI et la situation dans la zone de conflit dans son ensemble seront discutés au cours de cette réunion.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Nous estimons crucial que le retour en toute sécurité de tous les réfugiés soit garanti. Dans une grande mesure, la solution de ce problème déterminera les progrès concernant d'autres questions liées au règlement du conflit. Dans le projet de résolution, le Conseil de sécurité exige que la partie abkhaze hâte sensiblement le retour des réfugiés et garantisse la sécurité des réfugiés qui sont revenus d'eux-mêmes dans la région, et celle de toutes les personnes se trouvant dans les zones qu'elle contrôle. La délégation de la Fédération de Russie espère que cette exigence formulée par le Conseil de sécurité recevra une réponse positive de Soukhoumi.

Nous notons également l'évaluation positive faite dans le projet de résolution de la coopération existant entre la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et les forces de maintien de la paix de la CEI. Nous sommes convaincus que l'atmosphère de confiance mutuelle et de camaraderie qui s'est établie entre les forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et celles de la CEI revêt une importance primordiale pour le succès des futures opérations de maintien de la paix dans cette région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées. Comme il le sait, mes remerciements personnels à la présidence sortante de la Fédération de Russie ont été exprimés ici précédemment.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours d'une séance formelle du Conseil, permettez-moi de vous présenter nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de nos assises pour ce mois de janvier bien chargé.

Cette présidence coïncide avec le début du mandat de mon pays, la Guinée-Bissau, qui, pour la première fois de son histoire, occupe un siège au Conseil de sécurité comme membre non permanent. Votre compétence ainsi que votre expérience constituent un gage remarquable de succès pour nos délibérations.

Qu'il me soit aussi permis de remercier l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, pour l'excellent travail accompli durant le mois de décembre.

La situation en Géorgie continue à mériter une attention particulière au sein de notre Conseil. De ce fait, ma délégation voudrait, dès maintenant, exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour la présentation de son rapport. Néanmoins, nous constatons que, en dépit des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et de son adjoint en vue de rapprocher la Géorgie et l'Abkhazie, le processus de paix reste dans l'impasse.

Nous constatons avec regret que la recrudescence de la violence, les pillages et la torture dans la zone du canal de Gali ont contribué énormément à aggraver la situation des réfugiés et des personnes déplacées.

S'agissant de la situation humanitaire, nous constatons que, depuis octobre 1995, rien n'a changé, et qu'au contraire elle risque d'empirer. Les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine sont constamment violés, et le dernier acte de barbarie, au cours duquel huit personnes ont été sauvagement assassinées, a été commis le 5 janvier, toujours dans la région de Gali.

Nonobstant la gravité de cette situation, mon pays, la Guinée-Bissau, réaffirme son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie, de même qu'elle félicite les autorités géorgiennes pour la tenue des élections présidentielles et parlementaires en novembre dernier, tout en exprimant l'espoir que celles-ci faciliteront un règlement politique du conflit.

Nous voudrions aussi exprimer notre soutien à la prorogation du mandat de la MONUG pour six mois, compte tenu du rôle très important qu'elle n'a cessé de jouer depuis le début.

S'agissant du projet de résolution dont nous sommes saisis, étant donné que son contenu répond pleinement à notre préoccupation, ma délégation votera en sa faveur dans l'espoir qu'il imprimera un nouvel élan capable de renforcer le processus de paix dans cette région du monde.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, avec votre permission, exprimer notre reconnaissance à la Fédération de Russie en tant que facilitateur et à la France en sa qualité de coordonnateur des Amis de la Géorgie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil en ce premier mois de 1996. Je suis convaincu que grâce à vos talents remarquables et à votre vaste expérience de diplomate, les travaux du Conseil durant ce mois seront couronnés de succès. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, qui a dirigé avec succès les travaux du Conseil au cours du dernier mois de l'année dernière, ce qui nous a permis d'entrer en douceur dans cette nouvelle année.

Nous notons que le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont fait d'énormes efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit en Géorgie. Les pays intéressés de la région, en particulier la Fédération de Russie, ont également fait des efforts de médiation, qui ont été positifs. Nous nous félicitons des efforts concertés déployés par la communauté internationale pour faire progresser le processus de paix en Géorgie.

La situation dans la région abkhaze de Géorgie est restée tendue et le processus de règlement politique est demeuré longtemps dans l'impasse en dépit des vigoureux efforts de médiation entrepris par toutes les parties depuis le déclenchement du conflit dans la région. Aujourd'hui, les principaux problèmes restent les sérieuses divergences qui continuent d'opposer les deux parties intéressées au sujet du statut politique futur de l'Abkhazie et les nouveaux obstacles qui empêchent le retour des réfugiés dans la région abkhaze. La délégation chinoise est profondément préoccupée par cette évolution inquiétante.

Nous avons toujours affirmé que la communauté internationale devait respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie lors du règlement du conflit dans ce pays. Par ailleurs, les droits fondamentaux des différents groupes ethniques de la région abkhaze devraient être garantis.

Nous estimons que le règlement final de la question de Géorgie dépend en dernière analyse des Géorgiens de tous les groupes ethniques. À cet égard, le rôle de la communauté internationale ne peut qu'être complémentaire; ce doit être un rôle d'encouragement fondé sur la volonté politique des deux parties. En conséquence, nous demandons instamment aux deux parties concernées de tenir compte des

intérêts fondamentaux des Géorgiens de tous les groupes ethniques et d'engager de véritables pourparlers de paix, sérieusement et de manière constructive, en vue de parvenir à une solution définitive et appropriée.

Depuis son déploiement, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) entretient de bonnes relations de coopération avec les deux parties concernées et avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), et elle s'est relativement bien acquittée du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, et nous souhaitons dire combien nous en sommes satisfaits. En conséquence, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUG, et nous espérons que cela renforcera encore la stabilité en Géorgie et facilitera le processus d'un règlement politique global.

Sur la base de la position susmentionnée, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a m'a adressées.

M. Sriyono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et de vous assurer de la totale coopération de ma délégation en ce qui concerne les nombreuses et importantes questions dont le Conseil est actuellement saisi. Ma délégation est certaine que vos qualités bien connues de leader permettront au Conseil de faire des progrès significatifs.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Lavrov et sa délégation de la façon exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil au mois de décembre.

La délégation indonésienne remercie également le Secrétaire général d'avoir présenté le rapport sur la base duquel repose notre décision de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Nous remercions également les Amis de la Géorgie d'avoir préparé le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il faut également rendre un hommage bien mérité au personnel de la MONUG, à la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et à la Fédération de Russie pour avoir contribué conjointement à empêcher une nouvelle escalade de la violence et encouragé la création d'un climat propice à la réalisation d'un règlement politique entre les parties au conflit en Géorgie.

Cependant, la délégation indonésienne est sérieusement préoccupée par la situation qui règne actuellement en Géorgie telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général. Le long processus de paix — lequel est toujours dans l'impasse — ne peut être considéré qu'avec le plus grand sérieux. Aussi, ma délégation appuie-t-elle les efforts de l'Ambassadeur Brunner et de son adjoint, M. Bota, ainsi que ceux de la Fédération de Russie; ces efforts ont contribué de façon précieuse au processus de paix. Vu que les perspectives d'une percée majeure demeurent faibles, ma délégation demande aux parties de s'abstenir de toute action qui risque d'exacerber cette situation déjà dangereuse et explosive, qui se reflète de façon poignante dans les conditions humanitaires déplorables où le pillage, le passage à tabac et la torture sont devenus pour beaucoup de personnes un aspect intolérable de leur vie quotidienne. En outre, nous notons qu'au cours de la période actuelle du mandat de la MONUG, pratiquement aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la grave question des personnes déplacées, alors que, dans le même temps, la situation sur le terrain demeure instable et tendue, ce qui met en danger les forces de maintien de la paix.

C'est sur cette toile de fond décevante et frustrante que ma délégation réaffirme avec fermeté l'appel lancé par le projet de résolution aux parties leur demandant de se mettre d'accord, sans plus tarder, sur un cadre qui reflète les principaux éléments de ce projet de résolution afin de parvenir à un règlement politique global de la crise. En particulier, nous croyons que les éléments essentiels d'un tel cadre devraient se fonder sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et sur les droits de la population multiethnique de ce pays.

Ma délégation estime également que, tant que la population sera tenue de se soumettre indéfiniment et qu'elle sera privée de sa liberté de mouvement, une paix durable en Géorgie restera insaisissable. À cet égard, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde insatisfaction face à l'intransigeance dont continuent de faire preuve les autorités abkhazes, qui ne font rien pour faciliter la création d'un climat propice au rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés en toute sécurité. À cet égard, ma délégation voudrait rappeler le huitième alinéa du préambule de la déclaration du Sommet de la CSCE tenu à Budapest en 1994, qui condamne en termes clairs l'emploi de la violence

ethnique. Nous demandons donc aux autorités abkhazes d'accepter d'urgence le calendrier proposé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ce qui permettrait d'accélérer considérablement le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. En outre, nous demandons aux autorités abkhazes de prendre les mesures appropriées pour coopérer pleinement avec toutes les institutions pertinentes qui aident à résoudre cette crise — y compris les bons offices du Secrétaire général et de la Fédération de Russie — afin de promouvoir le retour rapide et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées.

Ma délégation est encouragée par l'étroite collaboration qui existe entre la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et la Communauté d'États indépendants. Il est parfaitement clair que leur présence a exercé une influence constructive et stabilisatrice qui a empêché la reprise d'hostilités incontrôlables avec les conséquences qu'elles comportent. Nous sommes heureux d'apprendre que les réunions quadripartites ont repris et que des réunions officielles ont lieu deux fois par semaine avec des organisations internationales et non gouvernementales au sujet de questions d'intérêt mutuel et de questions de sécurité. Nous sommes également encouragés par les mesures additionnelles prises par la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI dans le secteur de Gali. À cet égard, nous estimons qu'il est impératif que les parties honorent les engagements qu'elles ont pris pour ce qui est d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et de la CEI, de sorte qu'elles puissent continuer de s'acquitter de leurs tâches urgentes et importantes avec un minimum de difficulté.

Après un examen approfondi et réfléchi, et compte tenu de la situation inquiétante qui règne en Géorgie, ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, qui proroge le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois. Nous considérons que la mission de la MONUG constitue un élément essentiel du processus de paix, en particulier après la polarisation actuelle des deux parties. En outre, nous sommes convaincus que ce projet de résolution traite de façon précise les préoccupations identifiées dans le rapport du Secrétaire général. Cependant, nous mettons en garde contre le fait que bien que le projet de résolution contienne des moyens importants permettant de parvenir à une solution politique à cette crise, une paix durable ne peut être imposée aux deux parties. Nous soulignons donc le fait que c'est finalement aux deux parties qu'incombe la responsabilité d'un règlement pacifique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter plein succès. Vous pouvez compter sur notre appui. Je dois également rendre hommage à l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, pour la façon excellente dont il a dirigé le Conseil au cours du mois de décembre.

Depuis que la guerre civile a éclaté en Abkhazie, il y a trois ans, la communauté internationale a déployé des efforts concertés pour trouver une solution aux crises constitutionnelles dans cette région de Géorgie, mais ces efforts ont été contrariés par le Gouvernement autoproclamé d'Abkhazie, qui continue de rejeter les propositions visant à établir un État unitaire. Nous nous demandons quelquefois si les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations présidentielles ont une signification quelconque pour les parties au conflit en Abkhazie (Géorgie), et en particulier pour M. Ardzinba et ses forces. La brutalité avec laquelle la partie abkhaze traite les 250 000 réfugiés qu'ils ont chassés de leurs foyers est des plus décourageante, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous croyons qu'il est temps que les autorités abkhazes prennent au sérieux les décisions du Conseil de sécurité relatives au processus de paix en Abkhazie. Le Botswana croit qu'un règlement politique global du conflit en Géorgie est encore possible. Les éléments essentiels d'un tel règlement sont déjà en place, et ils comprennent le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la préservation de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie et la création d'un cadre constitutionnel conférant un statut spécial à l'Abkhazie. Ces éléments ont déjà été acceptés par le Gouvernement de la République de Géorgie, et la partie abkhaze devrait montrer son attachement à la solution pacifique du conflit en faisant de même.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la violence et par les massacres ethniques dans la région de Gali. On ne doit pas permettre que se poursuivent en toute impunité les violations des droits de l'homme, plus particulièrement à l'encontre de la population géorgienne de cette région. Les autorités abkhazes sont responsables de la sécurité de toutes les personnes se trouvant en Abkhazie, quelle que soit leur origine ethnique. C'est la raison pour

laquelle nous appuyons le libellé du paragraphe 7 du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui demande aux dirigeants abkhazes d'assurer la sécurité de toutes les personnes se trouvant dans les zones tenues par eux.

Le projet de résolution prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil dans les trois prochains mois sur les efforts de son Envoyé spécial et de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, pour trouver une solution au problème abkhaze. Nous espérons sincèrement que, cette fois, des progrès sensibles seront faits, à la fois sur le plan politique et en ce qui concerne la question des réfugiés, pour que la paix et la sécurité puissent être rétablies en Géorgie.

Pour terminer, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Brunner, Envoyé spécial du Secrétaire général, et à la Fédération de Russie, qui ne ménagent aucun effort pour trouver une solution au conflit qui oppose la Géorgie et l'Abkhazie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que grâce à votre vaste expérience et à votre direction éclairée, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Nous félicitons aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, et sa délégation pour l'excellent travail qu'ils ont fait au mois de décembre.

Le récent rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) et sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) signale que, d'une façon générale, aucun progrès n'a été enregistré dans les négociations politiques entre la Géorgie et l'Abkhazie et que le processus de paix est toujours dans l'impasse.

Il n'a pas été possible de faire le moindre progrès pour surmonter les divergences qui opposent les parties quant à une solution reposant sur un État fédéral à l'intérieur des frontières de la Géorgie et une autre solution reposant sur une union entre deux États égaux. Nous estimons que cette situation a un impact négatif sur le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Ma délégation pense que si le dialogue entre les parties ne reprend pas dans les plus brefs délais, la situation pourrait continuer à se détériorer. En effet, comme le Secrétaire général le fait remarquer à juste titre dans un de ses rapports précédents :

> «... lorsqu'une situation politique tendue conduit à une impasse ... il n'est pas possible de créer le climat de stabilité et de confiance générale qu'exigent l'assistance économique, la reconstruction et le retour à une vie normale pour les intéressés.» (*S/1995/342, par. 44*)

Nous estimons nécessaire que les parties montrent qu'elles souhaitent arriver à un accord immédiat sur les trois problèmes litigieux qui ont empêché jusqu'à présent tout progrès dans le processus de paix, à savoir le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées; un accord sur un statut spécial pour l'Abkhazie; et le maintien de l'intégrité territoriale de la Géorgie, qu'appuie la communauté internationale. Ma délégation estime en conséquence que les points de négociation formulés par le Président Chevardnadze et repris au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général sont une base suffisante pour permettre aux parties de parvenir à un accord. Il convient également que les parties respectent le droit international humanitaire et qu'elles coopèrent avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin d'encourager et d'accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées ou de régulariser la situation de ceux qui sont déjà rentrés, conformément aux dispositions de l'Accord quadripartite du 4 avril 1994.

Ma délégation estime que les initiatives prises par l'Envoyé spécial du Secrétaire général conjointement avec le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes, avec l'aide de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, et l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sont d'une importance capitale pour que les parties reprennent les négociations en vue de parvenir à un règlement politique global du conflit au moyen d'un protocole mutuellement acceptable prévoyant un statut pour l'Abkhazie à l'intérieur des frontières de la Géorgie. Ma délégation prend acte de ces efforts et les appuie sans réserve.

En dépit des tensions et de l'insécurité qui règnent en différents points de la région abkhaze, à Gali plus particulièrement, et malgré les restrictions à la liberté de mouvement toujours imposées au personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, la MONUG continue de s'acquitter pleinement de son mandat et de coopérer de façon satisfaisante avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ma délégation estime que tant que l'on ne constatera pas que des progrès tangibles ont été faits pour rétablir la paix et la stabilité dans cette région du monde, la présence de la MONUG sera nécessaire. Nous sommes d'accord pour que le Conseil proroge le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois et pour qu'il lance un appel aux parties afin qu'elles s'efforcent d'arriver sans tarder à un règlement politique global du conflit dans la région abkhaze.

En conséquence, nous voterons pour le projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'aimerais commencer cette première déclaration de l'Égypte depuis qu'elle est devenue membre du Conseil de sécurité en exprimant le plaisir que nous éprouvons à vous voir présider les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous sommes certains que grâce à votre savoir-faire diplomatique bien connu et à votre vaste expérience, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Permettez-moi aussi d'exprimer la reconnaissance de la délégation égyptienne à S. E. l'Ambassadeur Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation égyptienne votera pour le projet de résolution, et ce, pour les raisons suivantes.

Premièrement, il importe que le Conseil prenne toujours les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, nous devons encourager les parties en cause à arriver à un règlement politique susceptible de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie, avec l'aide de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur; en consultation avec S. E. M. Brunner, Envoyé spécial du Secrétaire général, et M. Bota, son adjoint résident; et en coordination avec les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Deuxièmement, il importe en outre que le Conseil confirme le calendrier, étant donné que le mandat du groupe d'observateurs prendra fin en juin prochain. Il importe également que le Conseil condamne énergiquement les massacres et les violations perpétrés en Abkhazie et qu'il exige de la partie abkhaze qu'elle veille à la sécurité de toutes les personnes se trouvant dans les zones sous son contrôle.

Troisièmement, il est important que le Conseil demande aux deux parties, en particulier à la partie abkhaze, d'accélérer le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, notamment dans la région de Gali, selon un calendrier fondé sur les propositions présentées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Quatrièmement, les deux parties doivent être appelées à coopérer pleinement avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et à faciliter sa tâche en créant des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées, et à ne pas bloquer ni entraver le mouvement de la force des Nations Unies, notamment lors de l'inspection des sites d'entreposage d'armes lourdes.

Compte tenu de ces considérations, nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une nouvelle période de six mois et nous admettons que le Conseil doit revoir ce mandat, si des modifications étaient apportées au mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) au cours de la prochaine réunion au sommet de la CEI, prévue pour le 19 janvier, ou à tout moment avant l'expiration du mandat de la MONUG.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est plus strict quant au ton que la résolution 993 (1995) du Conseil de sécurité. Ceci est justifié, et le Conseil doit garder une attitude ferme face aux positions adoptées à maintes reprises par l'une des parties au conflit — celle qui ignore les résolutions du Conseil — et doit également soutenir les efforts sincères visant à un règlement politique global qui permettra de parvenir à la paix et à la stabilité pour les deux parties.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1996/16.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1036 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : À l'instar des autres membres du Conseil, je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Nous espérons que les travaux du Conseil ce mois-ci seront plus calmes que le temps qui sévit à l'extérieur. Nous sommes sûrs que grâce à votre compétence et à vos qualités de chef bien connues, tel sera le cas. Vous pouvez compter sur toute notre coopération. Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance et son admiration à l'Ambassadeur Lavrov et à sa délégation pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours du mois de décembre. Enfin, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer de nouveau ses sincères souhaits de bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux dans les mois à venir.

Les États-Unis voudraient maintenant saisir cette occasion pour exprimer leur ferme soutien à la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). La MONUG a été un élément positif dans les efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre le conflit en Géorgie, et les États-Unis se réjouissent de ce que, grâce à cette résolution, la MONUG pourra continuer ses opérations au cours des six prochains mois.

Les États-Unis regrettent vivement l'absence de progrès de la part des parties en vue d'aboutir à une solution politique au conflit en Géorgie. La résolution adoptée aujourd'hui demande aux parties, en particulier à la partie abkhaze, de réaliser sans plus de délai des progrès substantiels en vue d'un règlement politique global. La partie abkhaze doit prendre acte du fait que le Conseil de sécurité n'a pas hésité à appuyer totalement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il reste qu'une large autonomie est possible pour le peuple abkhaze — avec ses propres parlement, constitution, tribunaux et autres symboles d'État — dans la mesure où il serait prêt à négocier dans les limites proposées par l'Envoyé spécial Brunner et la Fédération de Russie.

Le conflit qui oppose l'Abkhazie et la Géorgie a fait 250 000 réfugiés et personnes déplacées. Seule une partie infime est retournée dans ses foyers. La résolution demande que la partie abkhaze accélère sensiblement le retour volontaire des réfugiés. De plus, le Conseil demande à la partie abkhaze, en tant que premier pas, d'encourager le retour des réfugiés et personnes déplacées vers la région de Gali, région traditionnelle de la Géorgie.

La situation des droits de l'homme à Gali et dans toute l'Abkhazie est vivement préoccupante. Nous soutenons les efforts déployés par l'Envoyé spécial adjoint Bota, en collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Ayala Lasso, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour établir un programme aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme en Abkhazie. L'anarchie qui s'étend un peu partout et les cas de violations à caractère ethnique relevés dans la zone de sécurité ont un effet déstabilisateur. Le type de massacres décrits dans la lettre émanant de l'Ambassadeur de Géorgie, bien que continuant de faire l'objet d'une enquête, contribue à cette instabilité et décourage donc le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Les États-Unis demandent à toutes les parties en Géorgie de coopérer avec la MONUG et de permettre à son personnel d'accomplir sa mission sans ingérence ni opposition. La MONUG ne peut apporter une contribution maximum à l'instauration de la paix et de la stabilité en Géorgie que si elle est en mesure d'opérer librement et avec la coopération de toutes les parties au cessez-le feu qu'elle est chargée de surveiller.

La résolution qui vient d'être adoptée contient une disposition permettant au Conseil de sécurité de réexaminer le mandat de la MONUG s'il y a des changements dans le mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), opérant en Géorgie, mandat qui vient d'expirer. Nous espérons que le mandat de la force de maintien de la paix de la CEI sera renouvelé et que la MONUG sera donc en mesure de maintenir ses opérations, comme envisagé dans la résolution. Les États-

Unis tiennent à rendre hommage à l'excellente coopération existant entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI, et espèrent que ce type de coopération se poursuivra tant que les deux opéreront en Géorgie.

La résolution reconnaît à juste titre l'effet positif des élections présidentielle et législative tenues en Géorgie en novembre 1995, qui ont conduit à l'élection d'Edouard Chevardnadze en tant que Président.

Enfin, les États-Unis voudraient exprimer leur reconnaissance à l'Envoyé spécial Brunner et à la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, pour les efforts et les initiatives faits en coopération pour tenter d'amener les parties à un règlement négocié, ainsi qu'à l'Envoyé spécial adjoint résident Bota, dont le travail remarquable a eu un effet positif sur la MONUG et ses opérations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de la France.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil et de vous féliciter également et dès à présent pour la remarquable manière tout empreinte d'efficacité et de précision avec laquelle vous dirigez nos travaux. Permettez-moi également de me joindre à l'hommage unanime qui a été rendu à l'action tout aussi efficace, rapide, déterminée et impartiale qui a été celle de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov. Enfin, je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil et me réjouir de leur présence parmi nous.

La résolution qui étend pour six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en République de Géorgie a été adoptée comme texte présidentiel. La délégation française approuve cette décision. Le soutien unanime du Conseil constitue, en effet, un message grave adressé aux parties.

Une solution politique au conflit en Abkhazie est indispensable, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie, dans ses frontières internationalement reconnues. Dans ce cadre, l'Abkhazie doit disposer d'un statut politique adapté, et des schémas sont envisageables qui garantiront pleinement les droits de la population d'origine abkhaze, conformément aux plus hauts critères définis par la communauté internationale.

Telle est la position invariable de notre Conseil, réaffirmée aujourd'hui avec insistance.

De ce point de vue, l'appel pressant que nous lançons aux parties pour qu'elles progressent le plus rapidement possible dans la voie des négociations politiques s'adresse tout particulièrement à la partie abkhaze. Celle-ci doit faire face à ses responsabilités et ne pas spéculer sur les résultats improbables de telle ou telle échéance extérieure pour s'enfermer dans une attitude de refus des réalités.

Les efforts déployés actuellement sous les auspices des Nations Unies avec le soutien de la Fédération de Russie comme facilitateur offrent la meilleure voie pour un règlement pacifique et équitable du conflit, respectueux des droits de toutes les populations de la région. Il est impératif que cette voie soit suivie.

Dans un autre domaine, tout aussi important, notre Conseil a accordé une importance particulière au drame humain des réfugiés et des personnes déplacées par le conflit. Le fait que la partie abkhaze ne respecte pas les engagements pris pour faciliter le retour des réfugiés est inacceptable, de même que la montée de la violence dans les territoires sous contrôle abkhaze, qui vise à prévenir tout retour de personnes déplacées. C'est la raison pour laquelle notre Conseil a utilisé un langage d'une fermeté sans précédent sur ces questions. Nous condamnons toutes ces violences, toutes ces exactions et nous rappelons sans équivoque la responsabilité qui est celle de la partie abkhaze dans les zones sous son contrôle.

Notre Conseil demande également avec une très grande fermeté le plein respect des engagements de la partie abkhaze s'agissant du retour des réfugiés. À cet égard l'évolution dans la région de Gali constituera un test de la bonne volonté de la partie abkhaze, et notre Conseil suivra avec une particulière attention les développements dans cette région et notamment le soutien que les parties apporteront à l'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La question de l'établissement d'un mécanisme de surveillance du respect des droits de l'homme dans la région sous contrôle abkhaze constitue une autre demande importante de notre Conseil, qui appuie sans réserve les efforts déployés sous les auspices des Nations Unies. Des résultats concrets doivent en effet être obtenus très vite.

L'importance de toutes ces tâches qui restent à accomplir justifiait la reconduction du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une

période de six mois, sous réserve des adaptations qui pourraient intervenir en parallèle dans le mandat des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants.

L'étroite coopération entre la Mission et ces forces est une nécessité, et la délégation française se réjouit de l'excellence des contacts noués sur le terrain et encourage vivement toutes les initiatives prises pour les renforcer. La France tient également à saisir cette occasion pour rendre hommage au dévouement de tous les personnels des Nations Unies engagés dans cette mission difficile.

Elle tient enfin à exprimer ses remerciements et son entier soutien à l'action de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brunner, à celle de son représentant sur place, l'Ambassadeur Bota, ainsi qu'à l'action de la Fédération de Russie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est la première fois que ma délégation intervient devant le Conseil de sécurité, depuis qu'elle assume ses fonctions en tant que membre non permanent pour la période 1996-1997, dans une séance officielle du Conseil de sécurité. Je souhaiterais remercier tous les représentants qui ont adressé des paroles de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

Je souhaite également dire à quel point le Chili est heureux et confiant de vous voir, Monsieur le Président, diriger les tâches délicates dont le Conseil de sécurité est saisi en ce mois de janvier. Nous vous l'avons déjà dit en privé en d'autres occasions, mais nous souhaitions le répéter avec insistance aujourd'hui à l'occasion de cette séance officielle. Avant de devenir membre du Conseil, nous avons également été témoins de la façon remarquable dont le Représentant permanent de la Fédération de Russie et sa délégation ont assumé la présidence le mois dernier.

Je sais gré au représentant de la Géorgie de sa présence et des observations qu'il a faites aujourd'hui.

Je souhaite indiquer que nous appuyons pleinement la résolution que nous venons d'adopter.

Nous remercions également le Secrétaire général de son récent rapport concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), rapport qui a été examiné ces derniers jours par le Conseil de sécurité.

Nous pensons que, comme l'ont fait remarquer d'autres délégations, il est très inquiétant de constater qu'en dépit des efforts déployés ces dernières années, le processus de paix piétine et que comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/1996/5), il se trouve dans une «impasse».

Nous regrettons encore plus que la situation sur le terrain continue d'être tendue et instable, et que l'Abkhazie continue de se livrer à des massacres ethniques et à des violations des droits de l'homme — comme cela est indiqué au paragraphe 7 de la résolution que nous venons d'adopter — et que les personnes déplacées et les réfugiés continuent d'être dans une situation difficile. Nous condamnons également les incidents liés à la restriction de liberté de mouvement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Le respect sans réserve du travail digne de louanges accompli par les Casques bleus, la sécurité de ceux-ci et la liberté de mouvement doivent être préservés en toutes circonstances.

En manifestant aujourd'hui notre préoccupation face à la situation humanitaire et à celle des réfugiés, nous rappelons la préoccupation exprimée par le Gouvernement de la Géorgie à la cinquantième session de l'Assemblée générale de l'Organisation en septembre dernier, lorsqu'il a averti que la situation difficile dans laquelle vivaient plus de 300 000 personnes déplacées en Abkhazie, qui sont éparpillées sur tout son territoire, outre qu'elle représente une lourde charge pour tout le pays, est également un facteur d'instabilité qui empêche la consolidation du processus de paix.

Par conséquent, conscients de la situation délicate à laquelle doit faire face la République de Géorgie à cet égard, nous tenons à exprimer notre ferme soutien aux démarches entreprises par l'Envoyé spécial et son adjoint, ainsi qu'aux initiatives du Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Ayala Lasso, et à la coopération fournie dans ce domaine par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue d'élaborer un programme concret destiné à faire face à ces tâches extrêmement urgentes.

Nous reconnaissons et apprécions le travail important réalisé ces dernières années par les Nations Unies, ainsi que par la Communauté d'États indépendants (CEI), qui a permis d'éviter l'expansion du conflit, qui aurait pu autrement avoir des conséquences encore plus graves pour toute

la région. Nous souhaitons également souligner la responsabilité particulière de la Fédération de Russie en ce qui concerne la question dont nous débattons et remercier tout particulièrement ce pays des efforts incessants qu'il déploie pour trouver une solution acceptable pour les parties.

En dépit des problèmes existants, nous pensons que, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, il existe des éléments qui donnent des raisons d'espérer et qui devraient permettre aux parties de sortir de l'impasse actuelle où se trouvent les négociations entre la Géorgie et l'Abkhazie. À cet égard, le Président Chevardnadze a offert à l'Abkhazie un large statut politique et sa propre constitution compatible avec celle de l'État fédératif, dans laquelle la «République d'Abkhazie» aurait un parlement, une cour suprême, un hymne national, un emblème d'État et d'autres symboles. Nous estimons que ce sont là des éléments qui devraient être examinés très sérieusement par la partie abkhaze en vue de faire avancer le processus de paix. Nous nous félicitons que le Gouvernement de la Géorgie soit tout à fait disposé à entamer un dialogue à tous les niveaux, y compris à entamer des négociations bilatérales.

De même, nous avons bon espoir que les réunions qui doivent avoir lieu ces prochains jours entre l'Envoyé spécial et son adjoint résident et les autorités de la Fédération de Russie et leurs collaborateurs afin d'examiner la situation et d'étudier les moyens de faire avancer le processus politique ouvriront de nouvelles voies permettant au processus de paix de sortir de l'impasse où il se trouve actuellement.

Pour toutes ces raisons, la délégation du Chili a voté pour le projet de résolution qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une période de six mois, qui prendra fin le 12 juillet 1996.

Pour terminer, je voudrais remercier tout le personnel des Nations Unies pour son travail extraordinaire, et j'aimerais demander au Secrétaire général d'avoir la gentillesse de transmettre la reconnaissance de ma délégation et des nombreuses autres délégations aux personnes qui travaillent sur le terrain.

Bien que le Conseil de sécurité siège loin de la scène où se déroulent les événements dont nous discutons aujourd'hui, et bien que nous ne soyons pas confrontés aux difficultés rencontrées par les personnes qui sont sur le terrain, je pense qu'il est important que le personnel des Nations Unies — civil et militaire — sache que nous sommes solidaires avec lui et que nous sommes conscients de la difficulté de leur tâche et des conditions difficiles dans lesquelles il vit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili des paroles aimables qu'il m'a adressées. La présidence veillera à ce que ses remarques favorables au Secrétariat, en l'absence du représentant de ce dernier, lui soient transmises.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Quand le Conseil a décidé en juillet 1994 d'augmenter le nombre des observateurs des Nations Unies sur le terrain en Abkhazie sur la base d'un mandat considérablement élargi, il a en même temps clairement indiqué l'importance cruciale de la réalisation de progrès sur la voie d'un règlement politique global. Il a également clairement indiqué que ce règlement devrait respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie. Depuis, à chaque fois que le Conseil a examiné la situation en Abkhazie (Géorgie), il a réaffirmé l'importance fondamentale de ces deux principes. La communauté internationale a offert, et continue d'offrir, aide, encouragement, assistance et conseils à cette fin. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de chef de file dans ces efforts; et nous sommes reconnaissants à M. Brunner et à ses collaborateurs de leurs efforts patients et constants. Il est donc extrêmement frustrant que 18 mois plus tard aussi peu de progrès ait été accompli en direction de l'objectif d'un règlement politique complet.

Mais il est difficile de voir comment les négociations politiques pourraient progresser devant le refus persistant des dirigeants abkhazes de faire face à la réalité. La réalité est que ce Conseil demeure sans équivoque attaché à l'intégrité territoriale de la Georgie. La réalité est que ce Conseil est profondément préoccupé par les obstacles que les dirigeants abkhazes continuent de dresser pour empêcher le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés, et par leur incapacité à garantir la sécurité de ceux qui sont revenus en Abkhazie. Et la réalité est que les actions des dirigeants abkhazes ne servent qu'à aggraver davantage la situation du peuple dont ils prétendent représenter les intérêts. Nous en appelons aux parties, mais en particulier aux dirigeants abkhazes, pour qu'elles ne gaspillent pas l'occasion offerte par l'Accord de cessez-le-feu de mai 1994 et travaillent de façon urgente et sincère à la conclusion d'un accord politique global. La direction abkhaze ne doit pas s'imaginer que cette occasion existera indéfiniment.

L'une des raisons pour lesquelles cette occasion existe présentement est le travail précieux réalisé par la MONUG et par les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) en vue de stabiliser la situation

sur le terrain. Sans leurs efforts, les perspectives d'un règlement global seraient considérablement réduites. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie le maintien de la présence des observateurs des Nations Unies en Abkhazie, sous réserve de la présence continue des forces de maintien de la paix de la CEI. Nous espérons que le Sommet de la CEI du 19 janvier confirmera effectivement la prolongation de la présence des forces de maintien de la paix de la CEI. Nous nous réjouissons que la coopération entre la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI continue d'être satisfaisante. Le Royaume-Uni est l'un des principaux contributeurs de personnel à la MONUG, et nous tenons à remercier l'Observateur militaire en chef, le général Källström, ainsi que les membres de la MONUG de leur travail. Les récents incidents relatés en détail dans le rapport du Secrétaire général nous rappellent néanmoins les menaces toujours présentes qui pèsent sur ceux qui s'acquittent de cette tâche, et il est vital que les parties reconnaissent qu'elles ont la responsabilité de garantir la sécurité et la liberté de mouvement des personnels de la MONUG et de la CEI. Cependant, les parties, et notamment les dirigeants abkhazes, ne doivent pas oublier que la présence de la MONUG est un moyen d'atteindre un objectif et non une fin en soi. C'est pourquoi, si l'on veut que les efforts de la communauté internationale ne soient pas gaspillés, il est essentiel que des progrès significatifs soient réalisés au cours des prochains mois dans les négociations politiques comme en ce qui concerne la question du retour des réfugiés.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.